

# ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**1. La présente demande émane du réseau :**

- (1) Communauté française
- (1) Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Gérard Bouillot  
 Date et signature : (2)

*G.B.*  
 12.07.2000

**2. Intitulé de l'unité de formation : (2)**

Techniques spécialisées de gestion d'un entrepôt

Code de l'UF (3)	<b>207201U3151</b>	Code du domaine de formation (4)	206
------------------	--------------------	----------------------------------	-----

**3. Finalités de l'unité de formation** reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

**4. Capacités préalables requises** reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

**5. Classement de l'unité de formation**

- (1) Enseignement secondaire de :  (1) transition  (1) qualification
- du degré :  (1) inférieur  (1) supérieur
- (1) Enseignement supérieur de type court  (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input checked="" type="checkbox"/>	Technique	<input checked="" type="checkbox"/>
Economique	<input type="checkbox"/>	Economique	<input type="checkbox"/>
Paramédical	<input type="checkbox"/>	Paramédical	<input type="checkbox"/>
Social	<input type="checkbox"/>	Social	<input type="checkbox"/>
Pédagogique	<input type="checkbox"/>	Pédagogique	<input type="checkbox"/>
Agricole	<input type="checkbox"/>	Agricole	<input type="checkbox"/>
Maritime	<input type="checkbox"/>	Maritime	<input type="checkbox"/>

Date de l'accord du Conseil supérieur : **22 AOUT 2000**

Signature du Président du Conseil supérieur : *[Signature]*

**6. Caractère occupationnel :**  (1) oui  (1) non

**7. Constitution des groupes ou regroupement** reprise en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

**8. Programme du (des) cours** repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

**9. Capacités terminales** reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

**10. Chargé(s) de cours** repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

(1) Cocher la mention utile  
 (2) A compléter  
 (3) Réserve à l'Administration  
 (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'UF (3) <b>207201031S1</b>	Code du domaine de formation (4) <b>206</b>
-------------------------------------	---

**11. Horaire minimum de l'unité de formation**

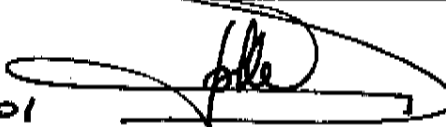
Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (5)	Code U (2) (6)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire d'informatique appliquée à la gestion des entrepôts	CT	S	40
Initiation aux techniques de manutention et d'entreposage	CT	J	30
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	20
		Total des périodes	90

✓

**12. Réserve au Service d'inspection**

a) Observation(s) de l'(des) inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelles] :

*Néquet. J. Soblet.*  
*le 25.02.2001* 

b) Décision de l'Administrateur pédagogique relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

*by* **28, 03. 2001**

Date : .....

Signature :

(2) A compléter  
(3) Réserve à l'Administration  
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection  
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM  
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

## **1. Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

## **2. Finalités particulières**

Cette unité de formation vise à initier l'étudiant à l'utilisation :

- des outils informatiques spécifiques de la gestion des entrepôts;
- des techniques de manutention et d'entreposage.

### Capacités préalables requises

1. Capacités préalables requises :

L'étudiant sera capable,

en principes de gestion d'un entrepôt,

à partir d'une problématique d'entrepôt,

- de déterminer les besoins de capacité de transport, de sélectionner les moyens de transport adéquats en tenant compte des différents critères et notamment celui du coût;
- de réaliser l'ordonnancement et le planning du(des) moyen(s) de transport choisi(s);
- de décrire des principes de gestion des transports appliqués et la réglementation à laquelle ils se réfèrent;
- de décrire des procédures de réception et de manutention mises en œuvre;
- de justifier le choix de l'implantation et des structures d'entreposage adéquates;
- de respecter les normes de sécurité, de bien-être au travail et de respect de l'environnement;
- de justifier l'importance de l'optimisation des stocks et de la recherche de la qualité ;

et

en informatique : logiciels tableur et gestionnaire de bases de données,

face à une situation-problème, en utilisant les ressources du système informatique installé et les commandes appropriées, les consignes étant précisées et adaptées au temps alloué,

- d'appliquer des procédures courantes d'organisation , de sauvegarde et d'accès rapide aux données ;
- d'utiliser les fonctionnalités de base des logiciels mis à sa disposition permettant de résoudre un problème lié à chaque type de logiciels parmi les suivants (questionnement au hasard)
  - pour un ensemble de feuilles de calcul, présenter une synthèse des résultats significatifs sous forme graphique ;
  - pour un ensemble de données connues, élaborer une feuille de calcul modèle et en produire une présentation adéquate ;
  - pour une base de données connue, produire un rapport ;
  - pour une feuille de calcul connue, mettre en œuvre des systèmes de protection personnalisée

2. Titres pouvant en tenir lieu :

Attestation de réussite de l'unité de formation "Principes de gestion d'un entrepôt" et "Informatique : Logiciels tableur et gestionnaire de bases de données », classées dans l'enseignement supérieur économique de type court.

### **Constitution des groupes ou regroupement**

Pour le cours de "Laboratoire d'informatique appliquée à la gestion des entrepôts", il est recommandé de ne pas dépasser deux étudiants par poste de travail.

## **Programme des cours**

L'étudiant sera capable :

### Pour le cours "Laboratoire d'informatique appliquée à la gestion des entrepôts"

- d'exploiter les ressources d'un logiciel tableur dans le cadre de la gestion opérationnelle des entrepôts;
- de réaliser des simulations sur base de données relatives à la gestion opérationnelle d'un entrepôt (réduction de la diversité des produits, procédures de suivi des articles en début et en fin de vie,...);
- d'analyser les conséquences de ces modifications pour la gestion opérationnelle de l'entrepôt;
- de développer des solutions optimales pour une bonne gestion opérationnelle de l'entrepôt.

### Pour le cours "Initiation aux techniques de manutention et d'entreposage"

- de reconnaître les différentes techniques de manutention (engins,...), d'emballage (palettes, containers, modules, cartons,...) et d'entreposage (racking, étagères, magasinage automatique, ...);
- de citer les avantages et inconvénients de chaque technique;
- d'expliquer l'importance du lay-out de l'entrepôt pour l'optimisation des parcours;
- d'appliquer l'analyse ABC pour classifier les produits de l'entrepôt et de définir les paramètres d'appréciation;
- de respecter les règles de sécurité imposées en la matière, en particulier celles relatives aux produits dangereux (ADR : Articles Dangereux de Route).

### **Capacités terminales**

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, par analogie avec les travaux réalisés au cours des activités d'enseignement :

- de réaliser une simulation de gestion opérationnelle d'entrepôt, de manière autonome ou en groupe;
- dans un temps imparti, d'analyser une application du logiciel Excel, d'y apporter des modifications imposées et d'exposer le travail effectué;
- de décrire le processus de manutention et d'entreposage d'un produit donné en spécifiant les variables dont il a tenu compte dans la mise en œuvre de ce processus (poids, type de produit, type de matériel, de conditionnement, règles de sécurité, ...).

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la pertinence et de la qualité de l'analyse de l'application exposée lors de l'évaluation finale.

**Chargé(s) de cours**

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle récente d'au moins deux années dans le domaine de la logistique.